

Paul Geisen

# La franc-maçonnerie luxembourgeoise

## Aperçu historique et spécificités

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Luxembourg, sous la forme d'un duché faisant partie des Pays-Bas méridionaux autrichiens, constitue une entité territoriale qui s'étend des Ardennes belges et de la Gaume à l'ouest jusque dans l'Eifel. Il comporte en son sein deux groupes de populations qui cohabitent pacifiquement, l'une germanophone localisée au centre et à l'est – le quartier allemand –, l'autre francophone à l'ouest – le quartier wallon. C'est un pays agraire pauvre, dépourvu de commerce ou de manufactures de quelque importance, d'agglomérations notables et de réseaux de communication. Hormis diverses abbayes éparpillées dans cette contrée foncièrement catholique, il n'y existe par ailleurs pas de foyers de culture ou d'enseignement supérieur. En fait, le seul intérêt véritable du pays réside dans son chef-lieu qui de forteresse médiévale s'est progressivement mutée en une place forte d'importance stratégique majeure, suscitant des convoitises au plan européen. Il n'est dès lors pas surprenant que c'est vers cette place forte, vers Luxembourg-Ville, que des étrangers vont affluer en nombre croissant, les uns temporairement et pour la durée de leur service, tels les gouverneurs de la puissance en place, leurs conseillers directs et les militaires, les autres pour s'établir à demeure et s'intégrer, comme les bâtisseurs des fortifications de Vauban venus du Tyrol,

ou d'aucuns pourvoyeurs des armées. Parmi les notables locaux, on retrouve outre les membres de la petite noblesse et de la bourgeoisie naissante nombre de fonctionnaires et employés d'une administration encore peu développée. C'est à eux qu'il incombe d'assurer le relais entre les représentants du pouvoir étranger et la population autochtone et de faire office de médiateurs dans les conflits récurrents de celle-ci avec les troupes de la garnison.



Compte tenu de ces données de base, il n'est guère étonnant que c'est par le biais de loges militaires dépendant de divers régiments autrichiens de passage que la franc-maçonnerie encore jeune fasse son apparition dans le duché de Luxembourg et que ce soit la Grande Loge provinciale anglaise des Pays-Bas autrichiens qui y installe en 1770 la première loge fixe, mi-militaire mi-civile, sous le titre distinctif « La Parfaite

Union », où se côtoient étrangers de la garnison et notables locaux.

Ce sont ces mêmes données de base qui font qu'après la disparition de cette première loge sous l'effet des mesures contraignantes prises par l'empereur Joseph II et l'annexion subséquente du duché par la toute jeune République française, qui en fait le département des Forêts, la franc-maçonnerie y fait sa réapparition grâce, cette fois-ci, aux loges militaires des régiments du consulat et de l'empire. Ce sont ces données encore qui expliquent que dans la foulée, ce soit le Grand Orient de France qui en 1803 accorde la patente à la nouvelle loge civile et y crée sous le titre distinctif « Les Enfants de la Concorde fortifiée », où une fois de plus, les représentants du nouveau régime se mêlent aux notables locaux, fonctionnaires en tête, dont ils ont besoin pour mener à bien dans le pays leur grande œuvre de réforme administrative et législative.

Après la défaite de Napoléon et le congrès de Vienne, le duché de Luxembourg, amputé au profit de la Prusse de ses territoires de l'Eifel et élevé au rang de Grand-Duché par la même occasion, est attribué au roi des Pays-Bas qui, à l'instar du reste des Pays-Bas méridio-

*Paul Geisen, juge de paix directeur à la Justice de paix à Diekirch, exerce actuellement la fonction de Grand Maître de la Grande Loge de Luxembourg.*

naux, l'intègre dans son royaume. Ce changement de souveraineté implique certes, sur le plan profane, le départ et le remplacement des autorités politiques françaises et, sur le plan maçonnique, la rupture des liens entre le Grand Orient de France et l'atelier des Enfants de la Concorde fortifiée, qui passe sous l'obédience de la nouvelle Grande Loge d'administration des provinces méridionales. L'essentiel de l'acquis français antérieur est par contre préservé, faute pour le pouvoir néerlandais d'avoir voulu restaurer le régime prérévolutionnaire autrichien et d'avoir eu le temps d'en instaurer un nouveau. C'est ainsi que, sous réserve de certaines retouches, les nouveaux codes napoléoniens et une partie des réformes administratives restent en vigueur, tandis que sur le plan maçonnique, la loge des Enfants de la Concorde fortifiée, tout comme son chapitre, continuent à travailler au rite français moderne et en français. En fait, les frères luxembourgeois, qu'ils soient d'origine locale ou des étrangers intégrés restés sur place, acquièrent même une certaine autonomie, puisque désormais, ils se retrouvent entre eux, les nouveaux maîtres – différence de rite et de langue aidant – n'ayant plus la même tendance à les fréquenter que leurs prédécesseurs. Cette autonomie est encore renforcée par l'acquisition en 1818 de l'Hôtel de la Loge, tant il est vrai qu'on ne se sent vraiment établi que si on a son chez-soi.

A la suite de la Révolution belge de 1830, c'est désormais à l'indépendance qu'accèdent à la fois le pays et sa franc-maçonnerie. Ainsi, le Grand-Duché sera érigé en 1839 en Etat indépendant, après avoir été amputé cette fois-ci de ses territoires de l'ouest, c.-à-d. de son quartier wallon qui deviendra la province belge du Luxembourg. L'atelier des Enfants de la Concorde fortifiée, quant à lui, quitte la ci-devant Grande Loge d'administration des provinces méridionales devenue entre-temps le Grand Orient de Belgique. Il se constitue en 1844 en Loge centrale, chef d'ordre pour le Grand-Duché de Luxembourg pour les grades bleus.

On aurait pu croire qu'avec la réduction de son assise territoriale et la rupture successive de ses liens institutionnels avec les obédiences dont elle dépendait précédemment, cette récente indépendance de la nouvelle loge centrale deviendrait la cause d'un repli sur soi-même et sur une maçonnerie purement

locale. En fait, il n'en a rien été et la franc-maçonnerie luxembourgeoise est restée ouverte sur l'étranger.

Les facteurs ayant contribué à cet esprit d'ouverture sont divers, comme, notamment, l'exiguïté même du territoire, la reprise en force à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de l'immigration qui se poursuit à ce jour et la tradition séculaire d'une cohabitation paisible au sein d'une même entité géographique et administrative de deux groupes linguistiques, voire culturels, différents.

A part ces facteurs d'ordre général, il convient toutefois d'en énumérer au moins deux d'ordre maçonnique, qui ont contribué à l'internationalisme de la franc-maçonnerie luxembourgeoise.

Le premier est que les frères luxembourgeois sont restés en contact constant avec leurs frères français et surtout belges, notamment parce qu'à Luxembourg, il n'existait à l'époque qu'un chapitre, de sorte que ceux qui désiraient pousser plus avant dans les hauts grades étaient naguère encore obligés

## La franc-maçonnerie

Association à but philanthropique, professant des principes de fraternité et dont les membres, organisés en loges, sont recrutés par cooptation selon un rituel initiatique hérité en partie des corporations de maçons du Moyen Âge.

### Historique

L'histoire de la franc-maçonnerie, qui symboliquement se réclame d'origines antiques (en particulier de Hiram, l'architecte du roi Salomon, constructeur du temple de Jérusalem au X<sup>e</sup> siècle av. J.-Ch.), semble remonter au haut Moyen Âge. Au cours de cette période de maçonnerie dite opérative, les bâtisseurs d'églises et de châteaux forts se regroupèrent en des corporations puissantes et souvent exemptées de nombreuses servitudes (d'où leur nom de francs-maçons).

En déclin à partir du XV<sup>e</sup> siècle, ces corporations s'ouvrirent, surtout en Angleterre, lors des deux siècles suivants, à des nobles et à des bourgeois et perdirent leur caractère professionnel, pour donner naissance à une nouvelle maçonnerie dite spéculative, avec la fondation de la Grande Loge de Londres en 1717. Se dotant de Constitutions en 1723, elle eut pour principes la croyance en Dieu, mais aussi la tolérance religieuse, et se donna pour but d'enseigner aux initiés un système de morale au moyen de symboles universels.

En France, la franc-maçonnerie se développa à partir de 1725, grâce à des Anglais émigrés, et connut une rapide expansion sous l'impulsion en particulier du duc d'Orléans, qui fut le premier grand maître du Grand Orient de France, ce dernier s'étant constitué sous ce nom en 1773. Supprimant en 1877 de ses Constitutions toute référence au Grand Architecte de l'Univers, le Grand Orient soutint la III<sup>e</sup> République et prit part à son combat pour la laïcité. Cela lui valut l'hostilité de la droite conservatrice et catholique, qui fut à l'origine des mesures antimaçonniques prises par le régime de Vichy. Reconstituée à la Libération, la maçonnerie française se divise aujourd'hui en deux obédiences principales : le Grand Orient de France et la Grande Loge de France, créée en 1894, à tendance spiritualiste.

### De nos jours

Se répandant dans le monde entier à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la franc-maçonnerie, condamnée par l'Eglise dès 1738, fut interdite au XX<sup>e</sup> siècle par les régimes franquiste, fasciste et hitlérien, ainsi que dans les anciens pays communistes. Elle regroupe environ 7 millions de frères dans le monde, à travers diverses obédiences, aux grades nombreux (apprenti, compagnon, maître, grand maître, etc.) et aux rites multiples.

*(extraits du Petit Robert des noms propres, édition mai 2005)*

de se faire conférer les degrés supérieurs, soit en France, soit, plus tard, en Belgique.

Le second facteur d'ordre maçonnique dérive, quant à lui, de ce que depuis le congrès de Vienne et jusqu'à la neutralité du Grand-Duché instituée par le traité de Londres de 1867, la ville de Luxembourg, tout en étant la capitale administrative du pays, était en outre une forteresse de la Confédération germanique qui y maintenait une garnison de troupes prussiennes. Or au sein de cette garnison existait la loge militaire Blücher von Wahlstatt, rattachée à la Große Nationale Mutterloge zu den Drei Weltkugeln de Berlin et travaillant en allemand au rite rectifié. C'est à cette loge que les Enfants de la Concorde fortifiée offrirent à partir de 1821 l'hospitalité dans leur nouvel Hôtel de la Loge. Bien que chacune des deux loges conservât son indépendance, son rituel et sa langue de travail, leur cohabitation évolua vers une collaboration, avec accord de non-concurrence au niveau du recrutement, coordination des œuvres caritatives et encore des tenues communes. Ces liens fraternels avec les frères de Blücher von Wahlstatt se sont maintenus à ce jour, même après le départ de cette loge en 1867 pour Berlin, où de militaire elle devint civile ; à l'époque en tout cas, ces liens ont eu pour la franc-maçonnerie luxembourgeoise l'effet d'un contrepoids précieux à l'influence prépondérante de la franc-maçonnerie francophone et latine. Ils ont sans doute grandement facilité l'admission et l'intégration en son sein de nombre de frères d'origine allemande, dont beaucoup de confession juive, et contribué ainsi à ce que pendant longtemps et même au temple – mais pour la présentation de planches seulement –, l'allemand y fut en usage au même titre que le français et, hors travaux, le luxembourgeois vernaculaire.

L'expérience vécue de cette symbiose d'influences latines et germaniques va par la suite, et surtout après 1870, où dans la foulée de ressentiments politiques et nationalistes les liens directs entre les maçonneries française et allemande furent rompus, inciter la maçonnerie luxembourgeoise à assumer de façon délibérée le rôle de trait d'union et de médiateur entre ces deux maçonneries séparées, avec comme objectif final leur rapprochement et leur réconciliation. C'est ainsi qu'elle organise

chez elle des rencontres entre frères allemands et français pour ensuite conjuguer ses efforts dans une approche multilatérale à ceux des maçons des autres pays d'Europe continentale de l'ouest et du centre, comme la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique et la Hongrie. La même approche internationaliste prévaut tant au cours de la Première Guerre mondiale que de l'entre-deux-guerres, où la franc-maçonnerie luxembourgeoise crée deux institutions de secours aux victimes de guerre qui collaborent avec l'étranger, pour ensuite adhérer à l'Association maçonnique internationale à laquelle elle participe activement.

---

**[...] la franc-maçonnerie luxembourgeoise, qui à l'instar du pays s'est toujours trouvée au point d'intersection et de rencontre de plusieurs langues et cultures, a développé à l'égard des influences étrangères un esprit [...].**

---

Tandis qu'elle développe ainsi au fil du temps ses relations internationales focalisées sur l'Europe continentale, la franc-maçonnerie luxembourgeoise, qui en 1926 se constitue en Grande Loge, subit également les attaques de l'ultramontanisme catholique et l'influence du positivisme, et ainsi se sécularise et se politise à l'instar des Grands Orient de France et de Belgique.

Lorsque les travaux vont reprendre après leur suspension forcée pendant la Seconde Guerre Mondiale, cette double évolution est inversée. En effet, un rapprochement de la franc-maçonnerie anglo-saxonne et un retour progressif à la régularité s'amorcent. Ce développement s'inscrit dans le cadre d'une démarche collective de plusieurs Grandes Loges d'Europe continentale, à savoir des Pays-Bas, du Luxembourg, de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche, auxquelles s'était jointe pendant un certain temps aussi la Grande Loge de France. Il était certes inspiré par un désir de conférer à nouveau à la franc-maçonnerie sa dimension symbolique et spiritualiste qui s'était progressivement estompée, du moins au Luxembourg. Considéré dans le contexte à la fois politique et maçonnique tel qu'il existe en Europe au début des années 1950 en pleine guerre froide, où la franc-maçonnerie anglo-

saxonne à son apogée est omniprésente sur le terrain par le biais des forces d'occupation, alors que la franc-maçonnerie latine avait subi un déclin, ce même développement peut cependant s'interpréter aussi comme une réorientation concertée d'alliances stratégiques comportant un recentrage préalable sur les principes de la régularité.

Quoi qu'il en soit, la franc-maçonnerie luxembourgeoise, sous peine de risquer l'isolation internationale, ne pouvait faire autrement que de rejoindre ce mouvement et elle l'a d'ailleurs activement et délibérément soutenu en réintroduisant en 1953 le symbole du Grand Architecte de l'Univers et la Bible comme Livre de la loi sacrée, et en concluant et ratifiant en 1954 la Convention dite de Luxembourg.

Cette réorientation fondamentale qui a abouti dans les décennies ultérieures s'est certes faite au prix d'une scission dont la Grande Loge de Luxembourg est sortie comme obédience majoritaire et de la rupture avec des ateliers et des frères amis, désormais irréguliers, de France et de Belgique. Rétrospectivement, force est toutefois de reconnaître que nos ancêtres avaient fait le bon choix, puisque globalement, il a eu pour la Grande Loge de Luxembourg des conséquences éminemment positives, à la fois sur le plan interne, international et celui de la pratique maçonnique.

Concernant ce dernier point, la régularité, par l'élimination des tendances politisantes qui s'y étaient installées et l'accent mis sur les fondements initiatiques, symboliques et rituels des travaux en loge, en a sensiblement redéveloppé la dimension spiritualiste, tandis que le maintien dans les limites tracées par la régularité des principes hérités de l'Aufklärung, comme l'esprit critique, l'humanisme et la tolérance, a permis d'éviter une solution de continuité de la tradition locale que l'obédience et ses membres n'auraient guère acceptée.

Pour ce qui est des relations internationales, elles se sont progressivement développées pour aboutir en 1969 à la reconnaissance de la Grande Loge de Luxembourg par l'United Grand Lodge of England, de sorte que la Grande Loge de Luxembourg constitue actuellement un maillon solide et accepté de la chaîne d'union universelle de la franc-maçonnerie traditionnelle et régulière.

Pour ce qui est enfin de son évolution interne, la Grande Loge de Luxembourg a connu un accroissement sensible du nombre de ses membres, avec des taux d'accroissement certes modérés, mais remarquablement constants, de sorte qu'elle compte actuellement quelque 260 frères. Corrélativement, le nombre d'ateliers s'est accru en passant de l'atelier unique d'avant-guerre d'abord à trois, puis en 1974 à quatre et enfin en 1997 à cinq.

Les trois loges les plus anciennes, à savoir les Enfants de la Concorde fortifiée, la Parfaite Union et St Jean de l'Espérance, sont d'expression française et travaillent selon un rituel issu du rite français moderne. Au fil du temps pourtant, il a été fortement marqué par l'influence du rite écossais ancien et accepté et par toute une série d'adaptations locales, au point de pouvoir être considéré actuellement comme un rituel spécifiquement luxembourgeois. La loge anglophone Friendship, créée en 1974, travaille, quant à elle, d'après le rite anglais Taylor qui, proche du rite émulation, se pratique comme lui par cœur. Enfin, la loge germanophone Zur Bruderkette travaille selon le rituel normalement en usage au sein de la Grande Loge allemande A.F. u. A.M.<sup>1</sup>, mais auquel certains ajouts et quelques modifications ponctuelles ont été apportés pour marquer l'identité luxembourgeoise de l'atelier.

Code maçonnique



Cet aperçu historique permet, en guise de conclusion et en résumé, de dégager les spécificités suivantes de la Grande Loge de Luxembourg et de la maçonnerie telle qu'elle est vécue en son sein :

- Elle est à l'évidence une petite obédience, mais qui peut se prévaloir d'une histoire plus que bicentenaire et d'une tradition d'autonomie presque aussi longue vécue dès ses débuts, toutes choses ayant contribué à une certaine fierté et à un fort sentiment identitaire.
- Elle est ensuite une obédience qui, à une époque donnée, a fait le choix réfléchi et délibéré de rejoindre le courant traditionnel de la franc-maçonnerie et donc de la régularité. Elle entend partant adhérer strictement aux prin-

cipes fondamentaux de celle-ci, mais sans emphase et sans renier ses propres antécédents, pour autant qu'ils soient compatibles.

- Enfin, la franc-maçonnerie luxembourgeoise, qui à l'instar du pays s'est toujours trouvée au point d'intersection et de rencontre de plusieurs langues et cultures, a développé à l'égard des influences étrangères un esprit d'ouverture particulièrement marqué, où curiosité intellectuelle et recherche de rencontres fraternelles se mêlent au désir d'assimiler des apports nouveaux et à une volonté de médiation, si besoin en était.

<sup>1</sup> *Alte Freie und Angenommene Maurer*

## La franc-maçonnerie régulière et ses principes

*(Extrait de la Constitution et des Statuts Généraux de la Grande Loge de Luxembourg)*

I. La Franc-Maçonnerie est un Ordre initiatique traditionnel et universel.

Elle constitue une alliance fraternelle d'hommes libres et de bonnes mœurs et n'établit entre ses membres aucune distinction de nationalité, de race, de croyance ou d'option politique.

II. La Grande Loge de Luxembourg travaille à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers.

Conformément aux traditions de l'Ordre, trois Grandes Lumières sont placées sur l'autel des Loges : le Volume de la Loi Sacrée, l'Equerre et le Compas.

Dans la pratique du Rituel et du Symbolisme en tant que moyens d'accès au contenu initiatique de l'Ordre, les Francs-Maçons se conforment aux « Anciens Devoirs » et aux traditions maçonniques.

III. Les Francs-Maçons se reconnaissent comme Frères et ont pour devoir d'étendre à tous les hommes les sentiments fraternels qui unissent les Francs-Maçons du monde entier.

Les Francs-Maçons pratiquent le libre examen et la tolérance la plus large à l'égard des opinions d'autrui et de leur libre expression.

La Franc-Maçonnerie s'interdit toute immixtion dans des controverses concernant des questions politiques ou confessionnelles. Toutefois, à titre d'information ou d'instruction, un échange de vues sur de telles questions est autorisé. En aucun cas, ces échanges de vues ne peuvent faire l'objet d'un vote ni aboutir à des résolutions qui entraveraient l'indépendance des Frères ou constitueraient une prise de position de l'Ordre.

La Franc-Maçonnerie considère que le travail ennoblit l'homme et qu'il constitue un devoir essentiel des Francs-Maçons.

IV. Les Francs-Maçons s'obligent à respecter les lois et l'autorité légitime des pouvoirs constitutionnels du pays dans lequel ils vivent et se réunissent librement. Ils sont des citoyens éclairés et dévoués à leur Patrie.